

[Tapez ici]



Lancement en partenariat avec  **bp2r**
CREATE SMART MOVES

Supply Chain
MAGAZINE

1^{er} décembre 2016



Telma

Réduction des particules fines liées au freinage
Spécialiste du freinage par induction électromagnétique depuis 70 ans, Telma peut enfin communiquer sur ses avantages en termes d'émissions de particules fines : -85% ! Un enjeu majeur, quand on sait que le freinage est le principal émetteur sur un camion Euro 6. Olivier Saint Cricq, DG de la société, explique les performances du système qui limite grandement l'usure des freins puisqu'il n'y a pas de frottement et que l'énergie est puisée dans l'alternateur du véhicule. Et c'est paradoxalement une première au vu de l'ancienneté du produit. « *On connaissait déjà les avantages pour la sécurité et l'économie (réduction des disques et plaquettes de 87%, assure le constructeur). Mais les mesures sur les émissions sont toutes récentes. Du coup, on veut faire savoir qu'une solution existe pour limiter les particules fines* », déclare-t-il. Les constructeurs de poids lourds ne pourront que s'en réjouir puisque la presque totalité d'entre eux proposent ces ralentisseurs en première ou seconde monte voire déjà les deux. Mais les applications sont multiples : bus, van, camping-cars, véhicules pour le transport de fonds, voire des éoliennes ou des bancs rouleaux. Tout spontanément, on imagine que le ferroviaire soit aussi un marché tout désigné pour ce produit. Bien que la société ait eu plusieurs contacts de la part d'opérateurs potentiellement intéressés, ce n'est pas le cas puisque, selon Olivier Saint Cricq, c'est la réglementation européenne qui... Freine ! **SLG**
Photo : Olivier Saint Cricq, DG de Telma à côté d'un châssis Iveco équipé avec le ralentisseur électromagnétique

